



Fraude sur les implants mammaires

Par **lilou76**, le **31/03/2010** à **22:45**

Bonjour,

je souhaiterais connaitre les aides et les droits dont je peux bénéficier suite à la fraude concernant les implants mammaires provenant de la société PIP. Je fais partie des 30000 patientes implantées.le 3 juillet 2006.Pour l'instant aucune aide, ni d'appels, c'est le flou total et à moi de faire les démarches.. et la peur en permanence. Je n'ai pas les moyens de refaire cette opération, d'un cout s'élevant à 3600 euros, que j'ai réglé en 2 ans. Seule avec 2 enfants.c'est tout simplement impossible. Que faire? mon chirurgien est en retraite.Sa remplaçante me signale juste que c'est en cours d'analyse et que l'opération est à ma charge! un scandale.Merci de l'attention que vous porterez à ma requête.Cordialement